

# CONSEIL MUNICIPAL

## MERCREDI 29 JUIN 2011



### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte de gestion de la SAUR en matière d'assainissement – année 2010
- Subventions de fonctionnement aux associations
- Demande de subvention travaux de nettoyage et dévégétalisation de l'Eglise Notre Dame et protection anti pigeons
- Complexe cinématographique – fixation des tarifs
- Complexe cinématographique – horaires des séances
- Complexe cinématographique – création d'une régie de recettes
- Complexe cinématographique – mise à disposition personnel communal
- Complexe cinématographique – création conseil d'exploitation
- Complexe cinématographique – fixation tarif location du complexe cinématographique
- Décision modificative n°1 – budget communal
- Décision modificative n°2 – budget communal
- Décision modificative n°1 – budget assainissement
- Modification du tableau des effectifs de la base de loisirs
- Participation des familles et de la commune aux frais de transports scolaires pour 2011 / 2012 :
- Lancement procédure appel d'offres – réfection sol de la halle
- Tarif buvette 2011
- Application de la TLPE sur le territoire communal
- Remboursement de sinistre par la SMACL
- Signature du procès-verbal de mise à disposition du bâtiment affecté à la compétence «gestion d'établissement multi-accueil» sis 3 rue Georges Brassens à Beaumont de Lomagne par la commune de Beaumont-de-Lomagne à la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise.
- Demande de subventions – terrains modulables de Beach
- Questions diverses

**L'AN DEUX MIL ONZE, le 29 JUIN, à 18 HEURES 15, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEPRINCE, Maire.**

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JUIN 2011.**

**ETAIENT PRESENTS** : DEPRINCE Jean-Luc, DISBEAUX Lucie, MAILFERT Christian, PONS Monique, BONNEFOI Jean-Claude, PERRAULT Serge, JOUGLAR Nicole, CARRERE Alain, GRAINDORGE Joseph, SEIGNERON Maurice, JOUBLE Solange, CRONE Philippe, MELLAC Geneviève, BARAVALLE Fabienne, MARROU Stéphane, NINU Philippe, RENAUDIN Evelyne, SAVITCH Catherine.

**ETAI(EN)T ABSENTS (ES)** : DUPONT Corinne, SEQUELA Brigitte, DEJEAN Gilles, DELAHAYE Frédéric, BAYDEZ Fabienne, Laetitia MARCONATO, BELLEVAL Guy, CALMEJANE Michèle, SPADAFORA Karine.

Mesdames Solange JOUBLE et Evelyne RENAUDIN ont été élues secrétaires de séance.



## **11 – 043 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA SAUR EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2010**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion **2010** de la SAUR en matière d'assainissement.

Ce document permettant à la commune de percevoir les sommes ci-dessous :

- Emission de 1 741 factures pour un montant de	244 490,16 €
- Déduction des Impayés 2010	- 6 616,19 €
- Déduction des factures irrécouvrables	784,33 €
<b>- Montant de la redevance reversée à la commune</b>	<b>237 089,64 €</b>
- Rémunération de la SAUR pour l'encaissement de ces factures	- 4 518,42 €
<b>- Montant restant à verser par la SAUR à la commune</b>	<b>232 571,22 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré décide à l'unanimité :

- 1) – d'approuver le compte de gestion présenté par la société SAUR France en matière d'assainissement communal pour l'exercice **2010** conformément aux chiffres figurant ci-dessus,
- 2) – de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération et la perception de la somme due par la société SAUR France.

## **11 – 044 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer des subventions de fonctionnement 2011 aux associations conformément au tableau ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Documents reçus</b>	<b>PREVISIONS BP 2011 enveloppe globale</b>	<b>Observations</b>	<b>Subventions à verser</b>
FIL DE SOIE	<b>OUI</b>	<b>150,00 €</b>		<b>150,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>150,00 €</b>		<b>150,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré décide à l'unanimité :

- 1) d'allouer des subventions de fonctionnement 2011 aux associations conformément au tableau ci-dessus
- 2) – de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

## **11 - 045 – DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE NETTOYAGE ET DEVEGETALISATION DE L'EGLISE NOTRE DAME ET PROTECTION ANTI PIGEONS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Eglise Notre Dame nécessite des travaux de nettoyage et de dévégétalisation. Il convient également de revoir toutes les protections anti pigeons de cet édifice.

Monsieur le Maire présente un devis pour le nettoyage, la dévégétalisation ainsi que pour la protection anti pigeons.

- Le montant de ces travaux s'élève à 9 983,20 € H.T., 11 939,91 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré décide à l'unanimité :

- De l'autoriser à lancer les travaux de nettoyage, dévégétalisation et de protection anti pigeons,
- De l'autoriser à demander au Conseil Général une subvention la plus élevée possible,
- De l'autoriser à demander au Conseil Régional une subvention la plus élevée possible,
- De l'autoriser à demander à la DRAC une subvention la plus élevée possible,
- De lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

## **11 – 046 COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE – FIXATION DES TARIFS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs d'entrée au complexe cinématographique.

### **Tarif des séances :**

- Plein tarif : 6,50 €
- Tarif réduit : 5,50 €
- Tarif scolaire : 2,50 €
- Carnet de 10 entrées 55,00 € (soit 5,50 € l'entrée)
- Carnet de 6 entrées 33,00 € (soit 5,50 € l'entrée)

### **Tarif réduit**

- ❖ Adhérent au CNAS (famille)
- ❖ Pour les enfants de moins de 12 ans
- ❖ Pour les étudiants sur présentation de leur carte
- ❖ Pour les séances du lundi tout public
- ❖ Pour les personnes âgées de plus de 65 ans
- ❖ Adhérent de Ciné-Lomagne sur présentation de leur carte
- ❖ Pour les demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif

### **Tarif spécial**

- ❖ Pendant certaines périodes

### **Tarif scolaire**

- ❖ Appliqué dans le cadre de la pédagogie scolaire

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré décide à l'unanimité :

- Décide de voter les tarifs d'entrée au complexe cinématographique tels que précédemment décrits,
- De lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de présente délibération

### **11 - 047 : COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE – HORAIRES DES SEANCES**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur les horaires des séances de cinéma du complexe cinématographique.

Il propose les séances suivantes :

#### **Grand public:**

- Lundi 20 h 30
- Mardi 20 h 30
- Mercredi 18 h 00
- Vendredi 21 h 00
- Samedi 21 h 00
- Dimanche 15 h 00

#### **Spécial :**

- Scolaire : de préférence le lundi après-midi
- EPADH
- Autres : à étudier au cas par cas

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré décide à l'unanimité :

- De voter les horaires des séances de cinéma tels que précédemment décrits,
- De lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de présente délibération

### **11 – 048 : COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE – CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créer une régie de recettes permettant d'encaisser les produits du complexe cinématographique à la date du 01/09/2011.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré décide à l'unanimité :

- de l'autoriser à créer cette régie de recettes,
- de l'autoriser à nommer Monsieur François-Xavier LE COULTRE régisseur de recettes,
- de l'autoriser à nommer un ou plusieurs régisseurs suppléants
- de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération

### **11 – 049 : COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE – MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNAL**

Par délibération en date du 9 juin 2010, le conseil municipal a décidé de créer une Régie Autonome d'Exploitation du complexe cinématographique.

Pour le fonctionnement, la commune s'engage à mettre à disposition du personnel.

Compte-tenu de la structure actuelle des effectifs, il est décidé la mise à disposition du complexe cinématographique :

- d'un projectionniste régulier,
- de projectionnistes remplaçants en cas d'absence du permanent (maladie, formation, congés...)

Le personnel reste salarié de la commune.

En fin d'exercice, une régularisation d'écriture rétablira la réalité financière dans les comptes du budget communal et dans ceux de la Régie Autonome du complexe cinématographique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré décide à l'unanimité :

- la mise à disposition :
  - d'un projectionniste régulier,
  - de projectionnistes remplaçants en cas d'absence du permanent (maladie, formation, congés...)
- de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération

## **11 – 050 : COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE – CREATION CONSEIL D'EXPLOITATION**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de créer un Conseil d'Exploitation pour le Complexe cinématographique.

Il est présidé par le Maire ou son représentant

Le Conseil d'Exploitation est élu pour 3 ans (fin mars 2014) et se réunit minimum une fois par trimestre.

Il est composé en plus de son Président de :

- 4 membres de l'association Ciné lomagne (et 4 suppléants)
- 4 élus désignés par le Conseil Municipal (et 4 suppléants) non adhérents à l'association.

Le Conseil d'Exploitation, sur proposition du bureau de l'association :

- Valide les missions culturelles et sociales de l'année
- Détermine le montant de la subvention accordée à l'association
- Fixe annuellement les périodes et horaires de projection pour validation par le Conseil Municipal
- Examine les bilans des activités (entrées, confiseries, locations...) du complexe cinématographique.
- Fixe le règlement de la régie autonome

Monsieur le Maire demande les candidatures pour la représentation du Conseil Municipal (4 titulaires, 4 suppléants).

Se présentent membres titulaires :

- Madame Evelyne RENAUDIN
- Monsieur Philippe CRONE
- Madame Geneviève MELLAC
- Monsieur Jean-Claude BONNEFOI

Se présentent membres suppléants :

- Monsieur Maurice SEIGNERON
- Monsieur Christian MAILFERT
- Madame Monique PONS
- Madame Nicole JOUGLAR

Sont nommés à l'unanimité au Conseil d'Exploitation du Complexe cinématographique :

### **Membre titulaire**

- Madame Evelyne RENAUDIN
- Monsieur Philippe CRONE
- Madame Geneviève MELLAC
- Monsieur Jean-Claude BONNEFOI

### **Membre suppléant**

- Monsieur Maurice SEIGNERON
- Monsieur Christian MAILFERT
- Madame Monique PONS
- Madame Nicole JOUGLAR

## **11 - 051 : COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE – FIXATION TARIF LOCATION DU COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de louer le complexe cinématographique à des groupes ou entreprises, pour cela il convient de fixer un tarif de location et de mise à disposition de personnel.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- location demi-journée 300 €
- location journée 500 €
- personnel mis à disposition 40 € / heure

Toutes les associations devront s'acquitter des frais du personnel mis à disposition quelle que soit la manifestation présentée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré décide à l'unanimité :

- de l'autoriser à louer le complexe cinématographique à des groupes ou entreprises
- de fixer les tarifs de location du complexe cinématographique et de mise à disposition de personnel tels que précédemment décrits,
- de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération

## **11 – 055 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA BASE DE LOISIRS**

Monsieur le Maire indique qu'en raison des diverses mesures d'ordre statutaire intervenues et des besoins en personnels pour la saison estivale 2011, il y a lieu de modifier comme suit les emplois saisonniers à la base de loisirs tels que définis à la délibération n° 09-039 du 07 avril 2009 :

Nature et durée du contrat	Désignation de l'emploi	Nb postes	Grade	Durée hebdo	REMUNERATION		
					ECHELLE	échelon	IB
Contrat de droit privé selon les articles L121-1 et suivants du Code du Travail	Maître Nageur Sauveteur (titulaire BEESAN)	2	opérateur des activités physiques et sportives qualifié	35 H	05	9 <sup>ème</sup>	398
	Maître Nageur Sauveteur (titulaire BNSSA)	2	opérateur des activités physiques et sportives qualifié	35 H	05	7 <sup>ème</sup>	364
	Animateur	1	adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	35 H	03	4 <sup>ème</sup>	303

Nature du contrat	Désignation de l'emploi	Nombre de poste	Rémunération
Contrat de droit privé selon les articles L121-1 et suivants du Code du Travail	Accueil buvette snack	3	SMIC Horaire
	Accueil billetterie piscine	2	SMIC Horaire

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré décide à l'unanimité :

- 1) – de modifier comme ci-dessus les emplois saisonniers de la base de loisirs,
- 2) - de l'autoriser à signer les actes administratifs relatifs à la présente délibération.

## **11 – 056 : PARTICIPATION DES FAMILLES ET DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES POUR 2011 / 2012 :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Général participe à 85 % du coût des transports scolaires, les 15 % restant à la charge des familles.

Depuis plusieurs années, la commune s'était engagée à prendre cette participation en partie en charge.

Elle était fixée pour l'année scolaire 2010 / 2011 :

- à 92,00 € par élève demi-pensionnaire et
- à 46,00 € par élève interne ;

les familles participant à 50 % du coût de chaque catégorie.

Il précise que pour l'année 2011/2012, le Conseil Général a maintenu les participations à charge des familles, à 92 € pour les demi-pensionnaires et 46 € pour les pensionnaires.

Il propose que la participation communale reste fixée à 50 % du montant demandé par le Conseil Général pour l'année scolaire 2011/2012 et que les familles participent à 50 %, soit une participation respective de 46 € pour les demi-pensionnaires et 23 € pour les pensionnaires.

Il ajoute également qu'en cas de difficultés financières éprouvées par une famille pour le paiement de cette participation il y aura la possibilité pour cette dernière de faire une demande d'aide auprès du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré décide à l'unanimité :

- à fixer la participation financière de la Commune aux transports scolaires 2011/2012 à la somme de 46 € pour les demi-pensionnaires et à 23 € pour les pensionnaires, les familles étant redevables du solde par enfant, soit 46 € pour les demi-pensionnaires et à 23 € pour les pensionnaires.

### **11 – 057 : LANCEMENT PROCEDURE APPEL D'OFFRES – REFECTION SOL DE LA HALLE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de réfection du sol de la halle ainsi que la délibération 11-030 du 27 avril 2011 par laquelle le conseil municipal a confié la maîtrise d'œuvre à Madame Marion SARTRE architecte 1<sup>er</sup> co-traitant mandataire, Juliette FAVARON paysagiste 2<sup>ème</sup> co-traitant et ETB réseaux bureau d'étude 3<sup>ème</sup> co-traitant.

Il convient de lancer la procédure de consultation des entreprises.

Pour cela, il doit être autorisé à lancer la procédure d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré décide à l'unanimité :

- de l'autoriser à lancer la mise en appel à la concurrence pour la rénovation du sol de la halle sur la commune de Beaumont de Lomagne,
- de l'autoriser à signer les pièces relatives à cette délibération,
- de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération

### **11 – 058 : TARIF BUVETTE 2011**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs suivants pour la buvette :

<b>TARIFS BOISSONS</b>		
Coca cola	Canette	2 €
Perrier	Canette	2 €
Orangina	Canette	2 €
Oasis	Canette	2 €
Kronenbourg	Bière canette	2 €
Vin rosé	Verre	1 €
Vin rosé	Bouteille	6 €
Vin rouge	Verre	1 €
Vin rouge	Bouteille	6 €
Pichet	50 cl	3 €
Nestea	Canette	2 €
Sirup à l'eau	Verre	1 €
Pression	Bière verre	2 €
Café	Tasse	1 €
Thé	Tasse	1 €
Eau	50 cl	1 €
Eau	1,5L	1,50 €

<b>SANDWICH</b>		
Le Parisien	Pain jambon beurre	4 €
L'Américain	Pain steak haché frites	5 €
Le Merguez	Pain 2 merguez frites	5 €
Le Chipo	Pain 2 chipolatas frites	5 €
<b>DIVERS</b>		
Pizza Margarita	Jambon, fromage, crème	7 €
Pizza chèvre	Tomate, jambon, crème, chèvre, fromage râpé, miel	8 €
Pizza chorizo	Tomate, chorizo, crème, fromage râpé	8 €
<b>FRITES</b>	Petite barquette	2 €
	Grande barquette	4 €
Salade du chef	Salade verte dés de jambon Fromage	4 €
Salade paysanne	Salade verte gésiers tomates croutons	5 €
Salade chèvre	Salade verte, lardons, chèvre chaud	5 €
<b>TARIFS PLATS SALÉS</b>		

<b>Cheeseburger</b>	<b>Servis à l'assiette, accompagnés d'une salade verte et/ou de frites</b>	<b>5 €</b>
<b>Croque Monsieur</b>		<b>5 €</b>
<b>Chipolatas (2)</b>		<b>5 €</b>
<b>Merguez (2)</b>		<b>5 €</b>
<b>Nuggets (8)</b>		<b>5 €</b>
<b>Wings (8)</b>		<b>5 €</b>
<b>1/2 Magret</b>		<b>7 €</b>
<b>Steak Haché</b>		<b>5 €</b>
<b>1/2 pizza</b>		<b>5 €</b>

--

<b>Cône vanille</b>	<b>2 €</b>
<b>Glace fusée 3 parfums mélangés</b>	<b>2 €</b>
<b>Mr Freeze</b>	<b>1 €</b>
<b>Barre chocolat Bounty</b>	<b>2 €</b>
<b>Barre chocolat Mars</b>	<b>2 €</b>
<b>Cône chocolat</b>	<b>2 €</b>
<b>Cône vanille fraise</b>	<b>2 €</b>
<b>MAGNUM AMANDE</b>	<b>2€50</b>
<b>MAGNUM BLANC</b>	<b>2€50</b>
<b>MAGNUM DOUBLE CAMEL</b>	<b>2€50</b>

<b>TARIFS PLATS SUCRÉS</b>		
<b>DESSERTS</b>		
<b>Beignet chocolat</b>	<b>1 beignet</b>	<b>1€50</b>
	<b>2 beignets</b>	<b>2 €</b>
<b>Eclair au chocolat</b>	<b>1 €</b>	
<b>Donuts</b>	<b>1 €</b>	
<b>GLACES</b>		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs de la buvette conformément aux tableaux ci-dessus,
- de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération